

## ANNEXE 1

### PRESTATIONS DE TENUE DE REGISTRE DELEGUEES PAR « NOM DE L'ENTREPRISE » A AMUNDI TC

#### OPERATIONS INITIEES PAR L'ENTREPRISE ET NIVEAU DE DELEGATION

##### Absence de délégation

L'Entreprise ne délègue pas la Tenue de registre à Amundi TC

Lorsque l'Entreprise souhaite déléguer tout ou partie de la Tenue de registre :

##### Prime d'intéressement

OUI       NON

**Option 2 :**       L'Entreprise calcule les droits individuels et Amundi TC procède à l'interrogation des Bénéficiaires et recueille leur choix.

**Option 3 :**       L'Entreprise calcule les droits individuels, procède à l'interrogation des Bénéficiaires et recueille leur choix. L'Entreprise communique le résultat des investissements à Amundi TC.

##### Passerelle CET / jours de congés non pris vers un PERCO ou un PEE

OUI       NON

**Option 1 :**       L'Entreprise traite l'interrogation des Bénéficiaires et leur choix de placement.

**Option 2 :**       L'Entreprise confie à Amundi Tenue de Comptes la collecte des choix de placement des Bénéficiaires.

Les modalités de valorisation des jours sont fixées par la convention ou l'accord collectif mettant en place le CET

## OPERATIONS INITIEES PAR LES BENEFICIAIRES ET NIVEAU DE DELEGATION

**Versements volontaires** : (cf. Règlements de Plans en vigueur dans l'Entreprise)

- Possibilité de versements exceptionnels
- Possibilité de versements programmés
- Possibilité de versements pendant une période définie : De JJ/MM à JJ/MM

**Option 1** :  Réception des versements volontaires et calcul de l'Abondement par Amundi TC

**Option 2** :  Réception des versements volontaires et calcul de l'Abondement par l'Entreprise

**Option 3** :  Réception des versements volontaires par l'Entreprise et calcul de l'Abondement par Amundi TC.

Amundi TC se réserve le droit de refuser de calculer l'Abondement eu égard à la spécificité des règles de l'Entreprise.

### **Remboursement et/ou débloques anticipés des avoirs indisponibles :**

**Option 1** :  L'Entreprise délègue à Amundi TC la reconnaissance des cas de débloques anticipés pour chacun des dispositifs dans les conditions définies par le Code du travail.

**Option 2** :  L'Entreprise ne délègue pas à Amundi TC la reconnaissance des cas de débloques anticipés pour chacun des dispositifs.

Fait le [  ].

<p>« Nom de l'Organisme »</p> <p>Représenté par</p>	<p>Signature :</p>
<p>Amundi Tenue de Comptes</p> <p>Représenté par</p>	<p>Signature :</p>